Image not found or type unknown

# Règles de priorités : cas particulier

Par **magnanas**, le **01/10/2015** à **11:55**

une moto roule sur une petite route de campagne sans marquage central. A sa droite une petite route dans signalisation routière ni balise blanche. A gauche de la moto à l'intersection une voiture arrêté (clignotant en action) qui veut tourner à gauche et deux voitures derrières. A sa droite sur la petite route une autre voiture arrêtée qui veux tourner à gauche. Question: la moto a telle la priorité sur la voiture de gauche. si oui la voiture de droite doit-elle laisser passer la moto.Important car la voiture de droite s'est engagée provoquant un accident.

merci de vos réponses. les assurances sont en négociations pour le degré de responsbilité.

Par **martin14**, le **03/10/2015** à **15:06**

Si vous avez votre permis, vous devriez vous-même avoir un avis non ? quel est-il ? et lequel des usagers êtes-vous dans ce trio ? la voiture de gauche ? la voiture de droite ? la moto ?

Par **janus2fr**, le **03/10/2015** à **15:24**

Bonjour,
En l'absence de signalisation, on applique la priorité à droite. Donc la moto devait laisser passer la voiture de droite.

Par **martin14**, le **03/10/2015** à **18:31**

Oui, la voiture de droite était prioritaire ..
C'est donc la moto qui a provoqué l'accident ... et on ne voit toujours pas très bien en quoi ce cas banal et simple de priorité serait, selon le titre, "particulier" ?

Pourquoi la voiture de droite devrait laisser passer la moto ?

Avoir son permis et ne pas connaître les règles de priorité à droite dans un carrefour ... ça laisse assez perplexe ..

Par **magnanas**, le **06/10/2015** à **09:00**

pour moi la voiture à gauche de la moto n'avait pas la priorité sur la moto et la voiture à droite de la moto n'avait pas la priorité sur la voiture à sa droite.donc la moto passe puis la voiture de gauche et enfin la voiture de droite.

Par **martin14**, le **06/10/2015** à **09:23**

Faîtes nous un dessin complet et détaillé parce qu'on n'y comprend plus rien ...
Dans votre récit initial, la "voiture de droite" n'avait rien à sa droite ... en tous cas, vous ne l'aviez pas mentionnée comme ayant un véhicule à sa droite ; Maintenant, ce n'est plus le cas ... Elle a, elle aussi, une voiture à sa droite ...

Par **Visiteur**, le **06/10/2015** à **11:46**

de toute façon si la moto a été percutée par la voiture de sa droite c'est le 2 roues qui est en tort ! et après en fonction des chocs on cascade !

Par **janus2fr**, le **06/10/2015** à **13:28**

[citation]pour moi la voiture à gauche de la moto n'avait pas la priorité sur la moto et la voiture à droite de la moto n'avait pas la priorité sur la voiture à sa droite.donc la moto passe puis la voiture de gauche et enfin la voiture de droite.
[/citation]

J'ai fait un croquis de ce que j'ai compris au 1er message :
Image not found or type unknown

Si c'est bien cette situation, la moto doit la priorité à la voiture de droite (B). La voiture de gauche (A) doit la priorité à la moto. L'ordre de passage est donc : voiture B, moto, voiture A.

Si la situation était autre, merci de préciser un peu plus...

Par **janus2fr**, le **06/10/2015** à **13:36**

En reprenant les différents messages, je pense que la situation était plutôt :
Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Situation de blocage car chacun doit laisser passer quelqu'un, la moto doit laisser passer la voiture B, la voiture B doit laisser passer la voiture A et la voiture A doit laisser passer la moto. Le choc ayant eu lieu entre la moto et la voiture B, c'est donc bien la moto qui est en tort puisqu'elle devait la priorité à cette voiture.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés